



Chères Mazériennes, chers Mazériens,

C'est avec beaucoup d'honneur que je vous adresse ce premier éditorial de la mandature 2026-2032.

Je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez renouvelée en reconduisant, avec une nouvelle équipe, notre engagement au service de la commune pour ce quatrième mandat.

Autour de la liste « Bien vivre ensemble à Mazières », nous avons su rassembler des femmes et des hommes motivés, désireux de s'investir pleinement pour l'avenir de notre territoire.

La priorité de ce nouveau conseil municipal sera claire : préserver et renforcer l'attractivité de notre commune. Tout au long du mandat, nous mettrons en œuvre les engagements de notre programme avec détermination et responsabilité. De nombreuses commissions et groupes de travail seront constitués, tant au niveau communal qu'intercommunal, et nous y participerons activement afin de :

- accompagner notre jeunesse, notamment à travers le conseil municipal des jeunes ;
- soutenir nos aînés dans leur quotidien ;
- poursuivre la rénovation de nos bâtiments communaux ;
- encourager et valoriser la vie associative
- rester attentifs et à l'écoute de nos acteurs locaux

Soyez assurés de notre entière disponibilité et de notre volonté constante d'agir dans l'intérêt de tous.

Votre Maire,
Thierry ELOY

CALENDRIER des MANIFESTATIONS



JUIN

Vendredi 05	Théâtre junior	Salle des fêtes	Et si on jouait !!!
Samedi 06	Théâtre junior	Salle des fêtes	Et si on jouait !!!
Dimanche 07	Fête de l'été	Local Technique	L'APRES
Vendredi 12	Fête de la musique	Salle des fêtes/ bourg	Associations Municipalité
Vendredi 26	Fête de l'école	Cour de l'école	Ecole et APE

JUILLET

Samedi 04	Repas Champêtre	Plan d'eau	Comité des Fêtes
Samedi 04	Retraite aux flambeaux	Plan d'eau	Municipalité
		Feu d'artifice	
Mardi 14	Revue des pompiers	Plan d'eau	Comité des Fêtes Municipalité
	Jeux pour enfants	Plan d'eau	Comité des Fêtes
	Repas populaire	Plan d'eau	Municipalité

SEPTEMBRE

Vendredi 04	Forum des associations	Salle des fêtes	Associations
Samedi 05	Pétanque	Local Technique	Comité des fêtes
Vendredi 18	Journée de la forme	Salle restons jeunes	Club restons jeunes
Samedi 19	Couscous	Salle des fêtes	ACPG/CATM
Vendredi 25	Assemblée Générale	Salle restons jeunes	APE
Samedi 26	Fermeture pêche	Plan d'eau	La Sablonnaise

UNIS POUR MAZIÈRES

Chères Mazériennes, chers Mazériens,

Merci de vous être déplacés aussi nombreux pour voter aux dernières élections municipales. Nous siégeons avec les autres conseillers et sommes très attentifs aux décisions qui sont et seront prises.

Les commissions de travail sur les projets de la commune ne commenceront qu' en septembre, comme l'a prévu monsieur le maire, aussi, nous y serons présents et saurons y apporter nos commentaires pour garder le cap que nous avons fixé pendant la campagne électorale.

N'hésiter pas à nous contacter pour toutes questions ou informations.

Contact : unispourmazieres@gmail.com

Unis pour Mazières
Isabelle MELO

DÉBROUSSAILLER

POUR PROTÉGER, TOUTE L'ANNÉE !

Moins de végétation, moins de risques d'incendie !

QUAND débroussailler ?

Le débroussaillage doit maintenir un état débroussaillé. La fréquence du débroussaillage est proportionnée au risque à défendre et à l'évolution de la végétation.

- Le maintien à l'état débroussaillé de la végétation ligneuse basse doit être permanent.
- La végétation herbacée (ronces incluses) doit être fauchée une fois par an.

Les travaux doivent être réalisés dès que la végétation ligneuse et herbacée (arbustes, broussailles, etc.) dépasse 40cm de haut.

PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE-HIVER
Élagage et entretien du débroussaillage (élimination des remanents etc.)	Saison à risques incendies = pas de travaux	Gros travaux (bois mort, élimination roncier/broussaille etc.)

RISQUE INCENDIE en Indre-et-Loire

Niveau 1
Faible à modéré

3 Niveaux de Danger

1 Faible à modéré 2 Sévère 3 Très sévère

ÉTÉ : SAISON À RISQUE INCENDIE !

Durant la période estivale, le risque d'incendie est maximal :

- La végétation est sèche et inflammable
- La moindre étincelle peut déclencher un feu
- Les travaux de débroussaillage sont fortement déconseillés, voire interdits en période à risque.

AUCUN TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLEMENT EN ÉTÉ
Respectez la nature, respectez les consignes, protégez nos forêts et nos habitations.

EN PÉRIODE À RISQUE, LE MOINDRE GESTE PEUT DÉCLENCHER UN INCENDIE : RESTONS VIGILANTS.

PRÉVENTION DES INCENDIES : SOYONS TOUS ACTEURS !

Le feu peut se déclarer très vite et se propager rapidement. Adoptons les bons réflexes et informons-nous avant d'agir.

BONS RÉFLEXES AU QUOTIDIEN

- ✓ Débroussailler régulièrement autour de votre habitation et le long des voies d'accès.
- ✓ Éliminer les végétaux coupés et les déchets verts (ne pas les brûler à l'air libre).
- ✓ Ne fumez pas en forêt ou à proximité de zones végétalisées.
- ✓ Ne jetez pas de mégots ou d'objets inflammables.
- ✓ Respectez les consignes d'accès aux massifs forestiers en période de risque élevé.

Une information à jour permet d'agir au bon moment et d'éviter les risques.

Débroussailler, c'est : réduire le combustible, limiter la propagation du feu et protéger les personnes et les biens.

INFORMEZ-VOUS EN TEMPS RÉEL

Le niveau de risque incendie évolue chaque jour en fonction de la météo, de la sécheresse et de l'état de la végétation.

Consultez les recommandations officielles et les arrêtés en vigueur sur le site de la Préfecture d'Indre-et-Loire : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/actions-de-l-etat/agriculture-foret-et-developpement-rural/foret/prevention-des-incendies>

Vous y trouverez :

- Le niveau de risque incendie du jour (carte et détails)
- Les accès autorisés ou interdits aux massifs forestiers
- Les règles à respecter en fonction du niveau de risque
- Les arrêtés préfectoraux en vigueur

En vous informant en temps réel, vous adaptez vos activités et vos déplacements, vous protégez la forêt, les habitations... et vous contribuez à la sécurité de tous.

DÉBROUSSAILLER, S'INFORMER, RESPECTER LES CONSIGNES : DES GESTES SIMPLES POUR ÉVITER LES INCENDIES ET PROTÉGER NOTRE TERRITOIRE.

En cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112 - Respectez les consignes des autorités.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Fête de la
MUSIQUE

Vendredi 12 juin

à partir de 19 h00

Les associations Mazériennes seront associées à la municipalité pour l'animation de cette fête de rue.

Les volontaires pour aider au montage et/ou démontage des barnums seront les bienvenus.

Merci de vous faire connaître auprès de la mairie : 02/47/96/41/54

L'accès au centre bourg sera fermé

de la RD 34 à la rue du 11 novembre

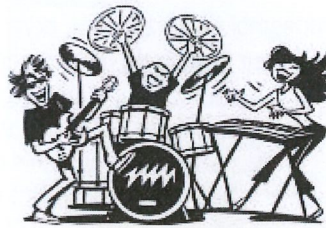
à partir de 17h00.

PARKINGS conseillés :

Local technique (route du Breuil)

Plan d'eau et stade (rue du stade)

Parking rose (derrière la boulangerie)



RECENSEMENT

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



Tous les jeunes qui viennent d'avoir 16 ans doivent s'inscrire en vue du recensement militaire.

Cette démarche est obligatoire, pour ce faire, ils doivent se présenter en Mairie munis du livret de famille, d'un justificatif de résidence et de leur carte d'identité.

ELECTIONS

Rappel : pour un changement d'adresse dans la même commune ou d'état civil, vous avez la possibilité de faire la démarche en ligne sur :

- le site service-public.fr

- ou en mairie

CANTINE 2026/2027

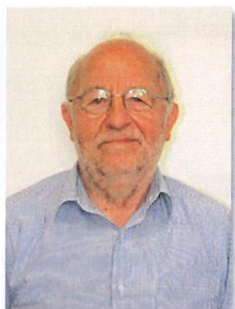
Pour la rentrée scolaire 2026-2027 les dossiers d'inscriptions de la cantine seront mis dans le cartable des enfants à la fin de l'année scolaire.

Pour les nouveaux inscrits, les documents seront distribués lors de la visite de l'école ou à retirer à la mairie à partir de mi juin.



Directeur de la publication : Thierry ELOY, Maire

CONSEIL MUNICIPAL



Chères Mazériennes, chers Mazériens,
Nous sommes heureux de vous présenter votre équipe municipale, engagée
chaque jour au service de notre commune.

À votre écoute, nous œuvrons ensemble pour le bien-être de tous et l'avenir
de Mazières-de-Touraine.

Bien cordialement,
Thierry ELOY, Maire



Marie-Françoise PÉAN
1^{ère} adjointe déléguée
administration générale
et gestion du personnel



Bruno MANCION
2^{ème} adjoint délégué
urbanisme et
espaces publics



Karine BORDERON
3^{ème} adjointe déléguée
vie scolaire et associative



Laurent LE CLERRE
4^{ème} adjoint délégué
gestion du patrimoine



Sophie DESCHAMPS
Conseillère déléguée



Enrique DOUTRE
Conseiller délégué



Stéphanie GRANDON
Conseillère déléguée



Nicolas ALBERT
Conseiller délégué



Mélanie BARREAU
Conseillère déléguée



Christophe PLOQUIN
Conseiller délégué



Bérangère BERNARD
Conseillère déléguée



Jérémy LAIGNEAU
Conseiller délégué

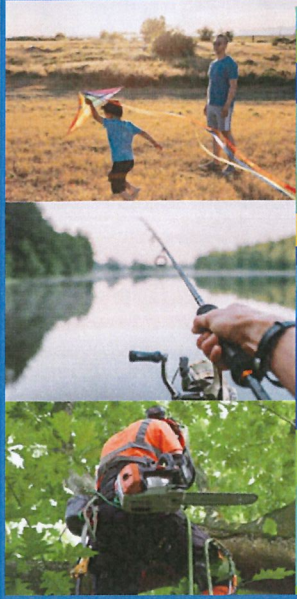


Isabelle MÉLO
Conseillère



Sébastien PAPIN
Conseiller

LE DISTRIBUTEUR D'ÉLECTRICITÉ VOUS INFORME



QUAND IL Y A DE LA TENSION, FAITES ATTENTION !

Pêcheur, pilote de drone, amateur de cerf-volant, jardinier-élagueur, bricoleur... À proximité d'ouvrages électriques, aériens ou souterrains, il est fortement recommandé de garder ses distances.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

- Ne pas s'approcher, ni approcher un objet ou du matériel à moins de 3m des lignes électriques : le risque d'électrisation provoqué par un arc électrique apparaît même sans contact direct entre la ligne et l'objet.
- Ne pas essayer de récupérer un objet ou de la végétation en contact avec une ligne électrique
- Prudence lors de manipulation de drones ou de cerfs-volants. Les vents peuvent vous faire dévier de votre trajectoire et vous approcher d'une ligne électrique.
- Lorsque vous passez sous une ligne électrique, tenez votre matériel (cane à pêche, perche télescopique, etc ...) en position horizontale.

PLUS D'INFORMATIONS SUR : [HTTPS://TENSION-ATTENTION.FR](https://tension-attention.fr)

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 40 000 personnes. Au service de 38,8 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité. Entreprise à mission depuis juin 2023, Enedis a pour raison d'être : « Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable ».



LigneAlerte

Permet de localiser les lignes électriques aériennes et recevoir des alertes en temps réel

NUISANCES DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage sont autorisés :

LES JOURS OUVRABLES :
de 8h30 à 12h00
et de 14h30 à 19h30

LES SAMEDIS :
de 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00

LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS :
de 10h00 à 12h00



RESPECTEZ-VOUS LES UNS, LES AUTRES !!!



EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL, **IL EST INTERDIT DE BRÛLER DES DÉCHETS VERTS (VÉGÉTAUX SECS OU HUMIDES) CHEZ SOI QUE CE SOIT AVEC UN INCINÉRATEUR DE JARDIN OU À L'AIR LIBRE.**



PRÉSERVONS LA TRANQUILLITÉ DE NOTRE VOISINAGE ET NOTRE ENVIRONNEMENT !

DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS



LA COMMUNE N'ACCEPTE PLUS LES DÉPÔTS DE DÉCHETS VERTS POUR BROYAGE AU LOCAL TECHNIQUE.

Désormais, vous devez déposer vos déchets verts dans l'une des déchèteries du territoire :

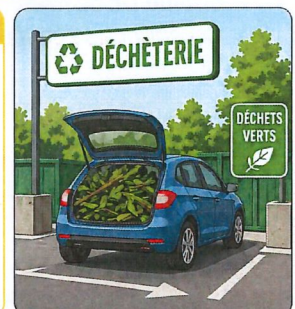
- BENAIS
- BOURGUEIL
- CINQ-MARS-LA-PILE
- COTEAUX-SUR-LOIRE
- SAINT-LAURENT-DE-LIN
- SAVIGNÉ-SUR-LATHAN

HORAIRES - DÉCHÈTERIE DE CINQ-MARS-LA-PILE

LUNDI ET VENDREDI	14h00 - 18h00
MERCREDI ET SAMEDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00

MESURES ET CONSIGNES SUR SITE

- PRÉSENTATION DE SA VIGNETTE D'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE**
Si vous n'en disposez pas encore, vous pouvez directement faire la demande sur le site de la CCTOVAL : <https://cctoival.fr/mes-dechets/decheteries/>
- RESPECT STRICT DE TOUTES LES CONSIGNES** dispensées par les agents d'accueil.
- UNE VOITURE PAR BENNE**
- POUR TOUT DÉPÔT QUOTIDIEN INFÉRIEUR À 2 m³** (tous flux confondus), l'accès est gratuit et possible dans l'ensemble des déchèteries du territoire.



ENSEMBLE, AGISSONS POUR UN TERRITOIRE PROPRE ET DURABLE !

MAIRIE (ouverture au public) 02 47 96 41 54

Mardi	9h-12h
Mercredi	9h-12h / 13h30-17h30
Jeudi	9h-12h
Vendredi	9h-12h / 13h30-17h30



AGENCE POSTALE 02 47 49 02 87

Mardi	8h45-12h
Mercredi	8h45-12h / 13h30-17h15
Jeudi	8h45-12h
Vendredi	8h45-12h / 13h30-17h15
Samedi	9h00-12h00

Permanence des élus et du secrétariat service Etat civil, le dernier samedi du mois de 9h00-12h00.